

DISPOSITIF D'APPUI



aux structures
de l'économie sociale
et solidaire en transition

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

QUEL EST SON OBJECTIF ?

- > Proposer une offre d'appui aux associations et aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) d'Auvergne-Rhône-Alpes qui connaissent des difficultés économiques et financières.
- > Compléter les dispositifs existants et permettre d'apporter une réponse rapide, sous forme d'appui conseil express, aux problématiques rencontrées.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le Dispositif d'Appui aux structures de l'économie sociale et solidaire en transition est accessible aux structures de l'ESS ayant un impact significatif sur la cohésion sociale, le territoire, le développement (utilité sociale appréciée dans un cadre large, ESUS non exigé) et **plus de 5 emplois** :

- > Structures de l'Insertion par l'Activité Economique quel que soit leur statut
- > Associations ayant un impact local fort notamment en termes d'emplois

Ce dispositif s'adresse aux associations **en grandes difficultés financières**, c'est-à-dire proche, ou en état de cessation de paiement (la consolidation économique reste du ressort des DLA). La structure doit cumuler au minimum 2 critères parmi les 3 suivants :

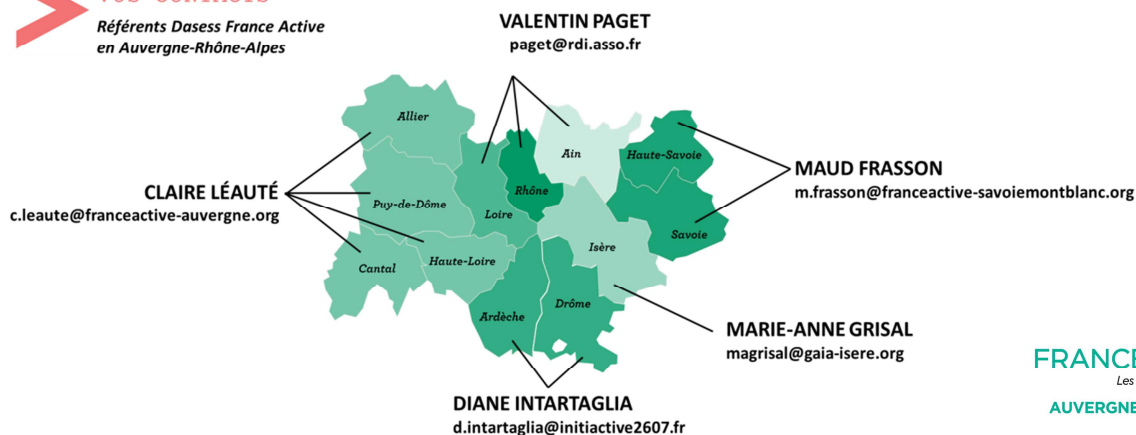
- > Des pertes d'exploitation significative (ex : cumul de perte de plus de 10% en moyenne par an sur 2 années consécutives)
- > Et/ou une trésorerie nette dégradée (ex : < 45 jours de charges)
- > Et/ou la perte d'un financement ou d'un marché important (ex : supérieur à 10% du budget annuel)

VOTRE INTERLOCUTEUR



VOS CONTACTS

Référents Dasess France Active
en Auvergne-Rhône-Alpes



QUELS SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

- > **Point de situation préalable**
Critères d'éligibilité
Besoins exprimés par la structure
Impact territoire/enjeux
- > **Phase 1 : RDV de diagnostic**
Analyse globale de la situation
Evaluation de la nature et de l'ampleur des difficultés
Identification des freins internes ou externes à la mise en œuvre du redressement
Engagement du dirigeant à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement de la phase 2
- > **Phase 2 : Appui-conseil financier**
Réalisation d'un plan de trésorerie et d'un budget
Formalisation de préconisation sur la stratégie de gestion à court terme et premiers jalons pour la stratégie de redressement associatif
- > **Phase 3 : Appui au redressement**
Identification des mesures de redressement
Conseil sur la stratégie (priorités/phasage/modalités)

QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

- > Identification **des structures** par le DLA ou les partenaires (fiche orientation à compléter ou faire compléter directement par la structure concernée si besoin puis à retourner au référent France Active)
- > **Validation par l'UD concernée** de la demande d'entrée dans le dispositif
- > **Rendez-vous de diagnostic** entre le référent France Active et la structure, à l'issue duquel l'accompagnement peut s'arrêter ou se poursuivre.
- > **Appui-conseil financier, puis appui au redressement** si nécessaire, par un prestataire externe et/ou le référent France Active

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

